Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260617-D_2026_62-DE

N° 2026_62 **17/06/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle: AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION
Service: FINANCES
Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'Agence d'urbanisme de la Région de Saint-Nazaire (ADDRN) pour 2026

Le Président de REDON Agglomération,

REDON Agglomération est adhérente depuis 2017 de l'Agence d'urbanisme de la Région de Saint-Nazaire (ADDRN). L'ADDRN soutient l'Agglomération dans l'élaboration de ses politiques de développement territorial et apporte une expertise pour l'élaboration du SCOT et du PLUI. Il est nécessaire de poursuivre ce partenariat sur 2026.

VU la déliberation n°2026_173 du 15 juin 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Président;

VU la convention de financement pluriannuelle 2024-2026 conclue entre REDON Agglomération et l'ADDRN;

CONSIDERANT le souhait de REDON Agglomération de renouveler son adéhsion à l'ADDRN pour 2026;

CONSIDERANT le programme partenarial de l'Agence, portant notamment sur l'analyse des dynamiques territoriales autour des enjeux de l'Estuaire et du littoral Loire-Océan, l'accompagnement à l'élaboration du SRADDET, l'appui à l'élaboration du SCOT, du PLUI et du plan-guide de Saint-Nicolas-de-Redon, l'assistance au pilotage de la mise en oeuvre du plan-guide de Redon Confluence, l'élaboration d'une planification stratégique sur les enjeux agricoles;

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de renouveler l'adhésion de REDON Agglomération à l'ADDRN pour l'année 2026 ;**
- **de verser pour 2026 une subvention annuelle de 133 518 euros et une subvention exceptionnelle pour l'élaboration du SCOT et du PLUI pour 95 000 euros ;**
- **de signer l'ensemble des documents et actes inhérents à l'exécution de la présente décision.**

Jean-Francois MARY

Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34